

Alain ARGENSON.

13 rue de la Roue

92190 MEUDON

M. le Commissaire Enquêteur

Le 18 octobre 2013

Objet : Enquête publique pour le PC de la tour IMEFA 52

Monsieur le Commissaire.

Le quartier dans lequel cette tour est prévue est déjà saturée de bureaux par contre il y a un besoin important de logements pour tous ceux qui y travaillent.

Il y a trop de bureaux à l'Ouest de Paris alors qu'il faudrait en construire à l'Est pour re-équilibrer l'emploi.

Cette tour de bureaux de 184 m ne se justifie donc pas même si elle s'inscrit dans une ZAC approuvée.

De plus cette tour ne répond pas à 2 éléments essentiels :

- Les accès
- Le respect de la RT2012

### **1- les accès**

Aucun transport en commun nouveau ne sera créé pour accéder à cette tour.

Aussi bien le RER C que le tram T2 sont totalement saturés aux heures d'entrée et de sortie des bureaux. Les quais du RER C sont tellement saturés qu'il y a mise en danger de la vie des voyageurs qui descendent ou montent à la station Issy Val de Seine. Cet aspect n'a pas été pris en compte et rien n'est prévu pour modifier totalement la station.

Vous allez me répondre que cela ne concerne pas le projet mais le STIF qui est l'autorité organisatrice des Transports en Commun n'a rien inscrit dans son budget et aucune contribution n'est prévue dans les investissements connus.

A l'heure où a lieu l'enquête publique pour le Grand Paris Express y-a-t'il une demande pour y faire une station de la ligne 15 sud ? NON. Une station est prévue dans une zone d'habitations déjà bien desservie (gare RERC d'Issy) alors que les flux de voyageurs se situent à la gare RER C d'Issy Val de

Seine. L'on peut donc constater l'incohérence, l'imprévoyance et l'absence totale de politique des transports en commun à Issy les Moulineaux.

La circulation automobile est totalement saturée aux heures d'entrée et sortie des bureaux et même au-delà. C'est déjà un embouteillage quasi permanent. Au lieu d'augmenter la circulation il faudrait la réduire pour diminuer la pollution qui on le sait maintenant est une cause de cancer. Il faudrait donc si la tour se réalise réduire les parkings pour ne pas aggraver la circulation. Dans son état actuel ce projet est une atteinte à la santé publique.

**Pour ces raisons il serait préférable de donner un avis défavorable à la construction de cette tour comme d'ailleurs pour les 2 autres qui sont prévues.**

## **2- RT 2012**

Le dossier de demande de permis de construire ne comprend pas l'attestation que ce bâtiment respecte les dispositions de la RT2012.

L'étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie de la construction (art L111-9 du code de la construction) n'est pas jointe au dossier et donc il n'est pas possible de savoir si ce bâtiment respecte la RT 2012.

**En conséquence je demande qu'un avis défavorable soit donné pour la construction de ce bâtiment**

**Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations respectueuses.**

**Alain ARGENSON**